



Montpellier, le 21 février 2017

NON au redéploiement arbitraire des personnels du LAMETA

NON au saccage de thématiques scientifiques d'avenir

Au 30 janvier dernier, la direction de l'INSHS (Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS) décide de retirer tous ses agents du LAMETA (Laboratoire montpellierain d'économie théorique et appliquée) à partir du 31 décembre 2017. Pourtant le LAMETA (UMR5754 : CNRS-Université de Montpellier-INRA-SupAgro), fondé en 1998 et reconnu internationalement pour ses travaux, devait disposer de deux ans pour développer des projets scientifiques cohérents sur des thématiques choisies par les équipes; ces projets sont lourdement compromis par ce délai raccourci à un an. Cette décision imprévue, prise unilatéralement par la direction de l'INSHS, plonge les personnels chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens dans le désarroi.

La décision de fermeture n'a été discutée ni par la section 37 du CoNRS (Comité National de la Recherche Scientifique) dont le rôle est de rendre un avis scientifique sur le projet de l'unité, ni par le Conseil Scientifique de l'INSHS, ni par le Conseil Scientifique du CNRS. Tout le monde a été mis devant le fait accompli : les autres tutelles, la direction et les personnels de l'unité. Bel exemple de démocratie !

Parallèlement s'est mise en place immédiatement une procédure de redéploiement des agents CNRS encadrée par leur Service de Ressources Humaines; mais quid des personnels des 3 autres tutelles ? Tous les personnels sont pris en otages d'une décision brutale et voient leur avenir se conjuguer aujourd'hui avec précarité scientifique et dispersion dans d'autres unités.

Nous (CGT-UM, CGT-INRA, CGT-SupAgro et SNTRS-CGT) condamnons la disparition du LAMETA sans consultation préalable ni des personnels, ni des instances scientifiques, ni de l'ensemble des tutelles.

Nous demandons que soit rétabli le délai de deux ans, initialement prévu par les instances scientifiques, pour ne pas saborder les projets scientifiques émergents et reconnus, ainsi que l'avenir des personnels.

Les agents ne sont pas responsables de cet échec et ne doivent pas devenir les « dégâts collatéraux » des choix politiques des tutelles. Ces tutelles doivent être au service des agents pour leur assurer un reclassement acceptable et conforme à leurs attentes.

Les agents peuvent compter sur la CGT pour les aider à défendre leurs droits, leurs acquis, leurs compétences et leur outil de travail ainsi que dans leurs démarches personnelles.